

**Séance publique du 13 décembre 2004**

**Délibération n° 2004-2343**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Site de la Blanchisserie - Réalisation du parvis et de la desserte du lycée du val de Saône - Première tranche de travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'académie de Lyon ainsi que la région Rhône-Alpes ont décidé de réaliser un lycée d'enseignement général, pour huit cents élèves environ, sur le site de la Blanchisserie à Neuville sur Saône.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 de la Communauté urbaine.

Le montant des acquisitions foncières ainsi que le lancement des études de maîtrise d'œuvre ont fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme, par le conseil de Communauté du 18 mars 2002, pour un montant de 1 600 000 €.

Le projet de construction de ce lycée ainsi que des équipements sportifs liés à cet équipement (gymnase et plateau sportif) implique plusieurs collectivités, en fonction de leurs compétences : la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine, le Syndicat intercommunal du lycée du val de Saône ainsi que le Syndicat des transports de l'agglomération lyonnaise (Sytral).

Un protocole d'accord, approuvé par le conseil de Communauté en date du 24 novembre 2003, a défini :

- l'ensemble des actions à engager pour réaliser les équipements d'infrastructure,
- les maîtrises d'ouvrage dans la limite des compétences de chaque collectivité,
- le montant des participations financières de chacun des partenaires compétents.

Le contenu du protocole est rappelé ci-dessous :

Equipements et ouvrages	Maître d'ouvrage	Engagement de la région Rhône-Alpes	Engagement de la Communauté urbaine	Engagement du Syndicat intercommunal du lycée du val de Saône	Engagement du Sytral
lycée	Région	réalisation du lycée	mise à disposition du foncier		
parvis et desserte du lycée	Communauté urbaine	230 000 € HT	réalisation d'un parvis, d'une desserte et d'une aire de stationnement	participation à hauteur de 20 % du montant des travaux pour les emplacements de stationnement	300 000 € HT

gymnase	Syndicat intercommunal du lycée	participation à hauteur de 40 % des dépenses subventionnables	cession à titre onéreux du foncier	réalisation d'un gymnase	
plateau sportif	Syndicat intercommunal du lycée	participation à hauteur de 40 % des dépenses subventionnables	cession à titre onéreux du foncier	réalisation d'un plateau sportif	

Le conseil de Communauté le 12 juillet 2004 a approuvé l'ouverture de la concertation préalable sur les objectifs du projet d'aménagement :

- améliorer l'entrée de ville de la commune de Neuville sur Saône,
- permettre la requalification urbaine du quartier de la Blanchisserie,
- ouvrir le lycée sur la ville,
- aménager un parvis central au droit du lycée,
- aménager les voiries de desserte du lycée (rues Pollet, de la Blanchisserie et de la Vosne),
- créer une voie, en site propre, pour les transports en commun au droit du lycée,
- créer un espace de stationnement de quatre-vingt-dix places, au droit des équipements scolaires et sportifs.

Le présent rapport propose la réalisation d'une première tranche de travaux qui comprend :

- la réalisation des voiries de desserte du lycée ainsi que les stationnements nécessaires à ces équipements (transports scolaires et véhicules légers),
- l'aménagement de l'esplanade au droit du lycée,
- l'aménagement de l'entrée de ville.

La seconde tranche de travaux concerne le côté ouest du parvis pour lequel les acquisitions foncières ne sont pas réalisées.

#### *Le projet d'aménagement du site de la Blanchisserie*

Les aménagements projetés sur les voies de desserte du lycée ont pour ambition de répondre aux exigences de desserte communale et intercommunale, de favoriser la fluidité de la circulation sur le site de la Blanchisserie lors des flux spécifiques liés aux équipements scolaires et sportifs tout en assurant le confort et la sécurité pour les cheminements des piétons, des personnes à mobilité réduite et des cycles sur le site.

Les voiries de desserte du lycée (rues Pollet, de la Blanchisserie et de la Vosne) seront restructurées ; les aménagements consistent, pour l'essentiel, en un élargissement des voies au droit des équipements, avec la création d'un alignement d'arbres dans la rue Pollet.

Un giratoire sera créé au carrefour de la rue des Frères Voisin, rue Pollet et rue de la Vosne afin de répondre aux exigences de desserte et de fluidifier la circulation.

Le parvis central situé au droit de l'entrée du lycée fera l'objet d'un traitement qualitatif particulier au regard des enjeux d'image qu'il constitue : une porte d'entrée sur le lycée ainsi que sur la ville. Cet espace sera aménagé en cohérence avec l'esplanade du lycée, dans un esprit de continuité de traitement par une unicité de matériaux.

L'ensemble du projet sera arboré, avec des arbres d'alignement, dans la rue Pollet, dans les strates de stationnement ainsi que sur le parvis central du lycée.

#### *Le coût estimatif de l'opération*

- a) - récapitulatif des dépenses :

Le coût prévisionnel de l'aménagement des espaces publics est estimé à 3 700 000 € TTC, sous la maîtrise d'ouvrage unique de la Communauté urbaine.

Les grands postes sont :

- les voiries d'accès et les emplacements de stationnement	2 425 000 € TTC,
- l'aménagement du parvis central	370 000 € TTC,
- les plantations	370 000 € TTC,
- les réseaux d'eau potable, eaux pluviales et assainissement	535 000 € TTC.

Le coût prévisionnel de l'aménagement, estimé initialement à 2 630 000 €, a été réévalué pour les motifs suivants :

- une estimation initiale (2002) calculée sur un ratio (traditionnel dans ce type d'aménagement) de 150 € TTC par mètre carré,
- à la demande du Sytral, un doublement de la largeur de la voie réservée aux bus de manière à créer une zone de stationnement indépendante de la circulation des bus,
- compte tenu de la déclivité importante (15 %) du terrain, nécessité de réduire cette déclivité à 10 % maximum pour permettre la circulation des bus en toute sécurité et pour ce faire de baisser le niveau existant de la rue de la Vosne de 1,20 mètre, ce qui entraîne la démolition de la voirie existante et sa reconstruction ainsi que le déplacement des réseaux existants,
- une insuffisance du réseau d'évacuation des eaux de ruissellement mise en évidence par l'étude projet, ce qui conduit à la construction d'un bassin de rétention situé à l'emplacement de la rue de la Blanchisserie qu'il devient nécessaire de détourner,
- compte tenu de l'importance des flux de circulation (prévision de 8 650 véhicules par jour à l'horizon 2010), il est apparu souhaitable de mettre en place, dès l'origine de cet aménagement, un linéaire important de mobilier urbain de manière à canaliser et sécuriser le cheminement pour piétons des lycéens,
- enfin la volonté d'un aménagement qualitatif en cohérence avec le choix de qualité fait par la Région pour le lycée ;

b) - récapitulatif des recettes :

Conformément au protocole d'accord sur les engagements financiers des partenaires compétents pour la réalisation et la desserte du lycée, du gymnase et de leurs annexes, la Communauté urbaine percevra une recette estimée à 771 000 € répartis comme suit :

- région Rhône-Alpes pour la desserte du lycée et le stationnement nécessaire au fonctionnement de l'équipement	230 000 €
- Sytral pour la réalisation des stationnements des transports scolaires	300 000 €
- Syndicat intercommunal du lycée du val de Saône pour la prise en charge des dépenses relatives à l'éclairage public	50 000 €,
pour les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du gymnase	191 000 €.

*Le calendrier prévisionnel de l'opération*

Les travaux de voirie et d'assainissement sont programmés sur les exercices 2005, 2006 et 2007.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 25 octobre 2004 et du Bureau restreint le 8 novembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme de travaux pour la réalisation du parvis, de la desserte, des plantations et des réseaux d'eau et d'assainissement du lycée du val de Saône à Neuville sur Saône, pour un coût prévisionnel estimé à 3 700 000 € TTC.

**2° - L'autorisation de programme** individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 486 - Neuville sur Saône : desserte du futur lycée, est révisée pour un montant total supplémentaire de 3700 000 € TTC en dépenses, répartis comme suit :

- 3 556 480 € sur le budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- . 500 000 € en 2005,
- . 2 956 480 € en 2006,
- . 100 000 € en 2007 ;

- 80 000 € en dépenses HT sur le budget annexe de l'assainissement, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- . 40 000 € en 2005,
- . 40 000 € en 2006 ;

- 40 000 € en dépenses HT sur le budget annexe de l'eau, à prévoir en crédits de paiement sur 2005 et de 771 000 € en recettes à prévoir en crédits sur 2006.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,